



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.03.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 avril 2026

Date d'affichage : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Muriel FINE, Jean-Michel DELBANO, Isabelle PERDRIER, Anaïs BRECHU, Joris TURC, Méryl DUEZ, Kevin HAMEL.

Nombre de Membres

en exercice : 15

Nombre de Membres

présents : 13

Nombre de suffrages

exprimés : 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Monsieur Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance

Objet : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – Budget eau 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public posé par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, le comptable de la commune est chargé, sous sa responsabilité de l'exécution des recettes communales, de poursuivre la rentrée des revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues.

Conformément à l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes publiques des collectivités territoriales, et en application de l'article 55 de la loi de finances rectificative 2010, le comptable dispose de moyens amiables et contentieux à l'encontre des tiers débiteurs de la commune.

Lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la Collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées. L'admission en non-valeur est votée par l'Assemblée délibérante.

Cette procédure correspondant à un apurement comptable se traduisant par une charge au compte 6541 du budget communal.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) ne décharge pas le comptable public de son devoir de poursuivre le recouvrement.

Il est ainsi proposé d'admettre en non-valeur sur le budget communal au titre les créances irrécouvrables (compte 6541 du budget principal) de l'exercice 2018 à 2024 pour un montant total de 4 582,42 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2341-1 ;

Vu la loi de finances rectificative n°2010-1958 du 29 décembre 2010 ;

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par M. le Trésorier, correspondant à la liste n° 2942820817/2026 en date du 13 mars 2026.

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur les l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, des membres votants :

- **ADMET** en non-valeur les créances relatives aux années 2018 à 2024 pour un montant total de 4 582,42 € conformément à la liste n° n° 2942820817/2026 en date du 13 mars 2026.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget eau 2026 au compte 6541.

Fait et délibéré en séance le 29 avril 2026.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 25/12/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 16/03/2026

2942820817 / 2026

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	23/10/2020		T-39	1	KESSALIS Benoit	85,76	85,76	Poursuite sans effet
DIVERS								Personne disparue
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	23/10/2020		T-39	2	KESSALIS Benoit	1,94	1,94	Poursuite sans effet
DIVERS								Personne disparue
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	23/10/2020		T-39	3	KESSALIS Benoit	8,66	5,78	Poursuite sans effet
DIVERS								Personne disparue
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 25/12/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 16/03/2026

2942820817 / 2026

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	19/12/2024	20/12/2028	R-2172	2	CHARTON Chantal	6,61	0,09	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	17/11/2022	24/01/2028	R-3192	2	LE MEUR Bernard	60,48	60,48	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	17/11/2022	24/01/2028	R-3192	1	LE MEUR Bernard	339,68	339,68	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	17/11/2022		R-2192	1	COMPAGNIE FONCIERE DU LITTORAL	44,75	44,75	Poursuite sans effet
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	02/12/2019		R-78196	1	COMPAGNIE FONCIERE DU LITTORAL	41,00	41,00	Poursuite sans effet
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	15/11/2021		R-2198	1	COMPAGNIE FONCIERE DU LITTORAL	41,00	41,00	Poursuite sans effet
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 25/12/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 16/03/2026

2942820817 / 2026

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	17/11/2022	17/11/2026	R-4198	2	TREMOLLET Bruno	30,52	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	17/11/2022	17/11/2026	R-4198	1	TREMOLLET Bruno	125,50	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	15/12/2020		R-58199	1	COMPAGNIE FONCIERE DU LITTORAL	41,00	41,00	Poursuite sans effet
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-L
DIVERS	26/11/2018	13/05/2026	R-4240	2	FONCIA COPRO	99,47	99,47	Poursuite sans effet
DIVERS	26/11/2018	13/05/2026	R-4240	1	FONCIA COPRO	2 542,53	2 542,53	Poursuite sans effet
DIVERS	17/11/2022	26/03/2029	R-2316	2	COPRO LES MUSCARIS	26,32	26,32	Poursuite sans effet
DIVERS	17/11/2022	26/03/2029	R-2316	1	COPRO LES MUSCARIS	300,46	300,46	Poursuite sans effet
DIVERS	15/11/2021	17/12/2025	R-2554	2	GUILLOIS Jean Luc	25,25	0,05	RAR inférieur seuil poursuite

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 25/12/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 16/03/2026

2942820817 / 2026

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	18/12/2023	14/09/2028	R-2607	1	JONNART JACQUES	64,92	64,92	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	18/12/2023	14/09/2028	R-2607	2	JONNART JACQUES	6,16	6,16	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	15/12/2020		R-58614	2	KESSALIS Benoit	9,45	9,45	Poursuite sans effet
DIVERS								Personne disparue
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	15/12/2020		R-58614	1	KESSALIS Benoit	106,15	106,15	Poursuite sans effet
DIVERS								Personne disparue
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	15/11/2021		R-2619	2	KESSALIS Benoit	0,28	0,28	Poursuite sans effet

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 25/12/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 16/03/2026

2942820817 / 2026

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS								Personne disparue
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	15/11/2021		R-2619	1	KESSALIS Benoit	82,69	82,69	Poursuite sans effet
DIVERS								Personne disparue
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	18/12/2023	14/09/2028	R-2625	1	LAFaix CHRISTIAN	96,90	96,90	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	18/12/2023	14/09/2028	R-2625	2	LAFaix CHRISTIAN	18,20	18,20	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	19/12/2024	20/12/2028	R-2641	1	LAFaix Christian	101,52	101,52	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	19/12/2024	20/12/2028	R-2641	2	LAFaix Christian	20,70	20,70	Décédé et demande renseignement négative

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 25/12/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 16/03/2026

2942820817 / 2026

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	26/11/2018	13/05/2026	R-41053	1	FONCIA COPRO	121,00	121,00	Poursuite sans effet
DIVERS	26/11/2018	13/05/2026	R-41054	2	FONCIA COPRO	60,32	60,32	Poursuite sans effet
DIVERS	26/11/2018	13/05/2026	R-41054	1	FONCIA COPRO	263,80	263,80	Poursuite sans effet
TOTAL						4 773,02	4 582,42	